

AVIS PUBLIC

Règlement 1118-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 7 octobre 2019;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 octobre 2019;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 4 novembre 2019;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 20 novembre 2019;

Que tous les frais exigibles ont été versés ;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 17^e jour de décembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière